

Extrait de délibération

Bureau syndical

2 février 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi deux février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de la convocation :	27 janvier 2026	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	11	Absents, excusés :	4
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Excusés	Absents
Président :	GAILLARD Didier		
Vice- Présidents :		BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic, CHAUSSEY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	BOUCHER Hervé-Loïc,	

Tourisme : Réédition et actualisation du guide d'accueil touristique « Echappée en Gâtine poitevine »

Le guide touristique « Échappée en Gâtine poitevine » arrive en rupture de stock. Après deux ans de diffusion, une réédition est nécessaire pour couvrir les besoins des saisons 2026 et 2027 avec une information actualisée.

La commission tourisme propose une mise à jour de ce guide d'accueil touristique pour garantir la pertinence du document sur 2 ans. Elle portera sur :

- Le contenu : actualisation des infos et coordonnées (guide non daté pour éviter l'obsolescence).
- Certains visuels : première de couverture et renouvellement de certaines photos.
- Édition en 3 000 exemplaires pour 2 ans (diffusion raisonnée, quantité diffusée sur 2024/2025).

Espritpub, détenteur de la maquette initiale, a été sollicité pour nous fournir un devis pour la mise à jour de ce document et son impression en 3 000 exemplaires.

Le devis s'élève à 3 366 € TTC (768 de création + 2 598 impressions). Ce montant sera imputé au budget tourisme 2026.

Le Bureau Syndical décide :

- D'approuver la réédition actualisée du guide « échappée en Gâtine poitevine ».
- D'accepter l'offre d'EspritPub pour un montant de 3 366 € TTC.
- D'autoriser le Président à signer les documents afférents et à régler les coûts correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Didier GAILLARD
Président,

Certifiée exécutoire par transmission et publication